



**Avis de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche  
sur le Livre vert sur la cohésion territoriale  
– février 2009 –**

Introduction

L'Arc Manche

Si l'Arc Manche est avant tout une réalité géographique, elle se présente depuis quelques années comme une plate-forme de coopération politique qui vise à favoriser la reconnaissance de la Manche comme bassin pertinent de coopération à l'échelle de l'Union européenne d'une part, et à promouvoir et accompagner les coopérations franco-britanniques, notamment à cette échelle, d'autre part.

Récemment, l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche s'est engagée dans le débat pour une politique maritime européenne intégrée, et a engagé des réflexions sur les spécificités de la coopération maritime des territoires.

La coopération autour du bassin maritime de la Manche prend également la forme d'une plate-forme de coopération scientifique et technique autour du projet cadre EMDI (Espace Manche Development Initiative, porté par la Région Haute-Normandie et cofinancé par l'Union européenne au travers des programmes Interreg).

Commentaires généraux

L'Assemblée des Régions de l'Arc Manche,

accueille positivement le livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale et se félicite du fait qu'un débat public sur la cohésion territoriale ait ainsi été lancé;

estime opportun que la démarche engagée trouve un prolongement par la préparation d'un Livre blanc, préalablement à la préparation de la politique de cohésion post 2013;

partage l'avis exprimé par le Comité des Régions d'Europe ainsi que les réponses apportées au Livre vert par la Conférence des Régions Périphériques maritimes et la Commission de l'Arc Atlantique;

souhaite contribuer au débat en appelant l'attention de la Commission européenne sur les points qui suivent;

## Cohésion des territoires,

Sans prétendre apporter une définition de la cohésion territoriale, la cohésion territoriale doit mettre en lumière la diversité des territoires européens, et l'attachement des Européens à cette diversité.

La notion de cohésion territoriale pourrait de même porter l'idée que, face à cette hétérogénéité, il importe collectivement de veiller à ne pas laisser se multiplier les lignes de fractures, mais au contraire tendre à améliorer les articulations entre espaces et les faire « adhérer ensemble ».

## Cohésion territoriale et politiques communautaires,

En tant qu'objectif politique, la cohésion territoriale doit s'appliquer de manière transversale à l'ensemble des politiques de l'Union européenne.

La cohésion territoriale doit s'ajouter aux objectifs de cohésion économique et sociale et conduire à davantage appréhender la notion de performance territoriale des politiques communautaires, tout comme les effets, positifs ou négatifs, de ces politiques sur les territoires de l'Union européenne.

## Evaluation et suivi de la cohésion territoriale,

La poursuite de ce nouvel objectif suppose que soit développé un système d'observation et de suivi de la cohésion territoriale en Europe, lequel devra s'appuyer sur des outils et indicateurs adaptés.

Ce système devra permettre de suivre les évolutions des territoires européens mais également d'appréhender les impacts territoriaux des politiques communautaires, y compris en amont de leur mise en œuvre en permettant, le cas échéant, d'y apporter les modulations jugées nécessaires.

Une situation régulière de l'état de la cohésion territoriale en Europe pourrait être présentée sous la forme d'un rapport d'étape, ou d'une communication de la Commission européenne, de la même manière que pour la cohésion économique et sociale.

## Coopération territoriale,

Particulièrement concernés, les représentants des territoires français et britanniques qui bordent la Manche sont sensibles à l'objectif de coopération territoriale lequel contribue, en permettant aux acteurs locaux et régionaux de mieux assumer les effets frontières, à la poursuite de l'objectif de cohésion territoriale.

Tout en se félicitant des résultats obtenus en la matière, ils rappellent le temps nécessaire à l'établissement de relations partenariales entre acteurs frontaliers, et la nécessité de poursuivre et amplifier l'accompagnement de ces coopérations pour la période 2013-2020.

## Echelles territoriales,

L'Assemblée des Régions de l'Arc Manche note avec intérêt l'attention portée par les travaux de la Commission européenne sur les « régions intermédiaires ».

Ces espaces nous semblent pouvoir jouer un rôle dans la recherche d'un développement territorial équilibré. Cela suppose néanmoins que la question des accès et des raccordements de ces territoires aux réseaux nationaux et européens, puisse être abordée de manière spécifique.

## Zones côtières et bassins maritimes,

Les espaces côtiers et maritimes d'Europe ne connaissent pas les mêmes situations que les massifs montagneux ou les espaces insulaires. Ils présentent des situations particulières qui ont notamment été mis en évidence lors des travaux en faveur d'une politique maritime européenne intégrée.

En déplaçant le point de vue au large des côtes, ces travaux ont permis de davantage mesurer les enjeux en présence pour ce qui concerne la gestion des conflits d'usage des côtes, de l'espace maritime, et de l'environnement marin.

Les bassins maritimes, composantes importantes de l'espace européen, doivent pouvoir être considérés par l'objectif de cohésion territoriale et faire l'objet d'un traitement spécifique. La Commission européenne pourrait inviter les Etats concernés à s'engager dans cette direction.

A signaler que l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche s'est déjà engagée dans la préparation d'une « vision stratégique pour l'espace Manche », dans le cadre du projet « Espace Manche Development Initiative » (EMDI), cofinancé par le programme de coopération transnationale Europe du Nord Ouest.

\*

\*

\*